

SNLA

FO

Syndicat National Libre des Artistes

Fédération des syndicats des Arts, des Spectacles, de l'Audiovisuel, de la Presse, de la communication et du multimédia

Pour le Syndicat National Libre des Artistes Force Ouvrière, les artistes doivent pouvoir continuer à exercer leur métier : créer ! Librement et avec des moyens

Le SNLA-FO appelle les artistes à manifester dans toute la France et à Paris avec les enseignants pour

le Retrait du plan 2S2C¹ : MERCREDI 24 juin

¹Sport-Santé-Culture-Civisme

Les annonces d'E. Macron du 6 mai se mettent en place. En même temps qu'il faisait enfin droit à la demande unanime « d'année blanche »², il insistait « j'ai besoin de vous », « je compte sur vous » dans les Ecoles, les centres aérés...

Le 16 juin, le ministère de la Culture annonce le « lancement de la plateforme dédiée à l'éducation artistique et culturelle ». Le 18, il précise : « Comment participer ? Après examen, votre offre sera référencée sur ce site et pourra être directement consultée par les publics et les structures qu'elle est susceptible d'intéresser. Vous pourrez être ainsi directement contacté par la structure avec laquelle vous allez construire et réaliser ce projet artistique et culturel (établissement scolaire, centre de loisirs... etc.) »

De son côté, le ministère de l'Éducation nationale explique dès le 4 juin : « Qu'est-ce que 2S2C ? La crise sanitaire et les contraintes de distanciation entraînent des conditions d'accueil très particulières, qui ont des conséquences sur le nombre d'élèves pris en charge simultanément par un même professeur. Lorsque l'élève n'est pas en cours en classe, le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) permet de proposer des activités sur le temps scolaire qui se déroulent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement. (...) « La mise en œuvre du dispositif 2S2C est définie localement avec les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les directions régionales des affaires culturelles, les collectivités territoriales et les artistes et acteurs culturels présents sur le territoire. (...) « La collectivité pourra prendre en charge les coûts suivants : les consommables pour nettoyer le matériel pédagogique, (...) le coût de(s) l'intervenant(s). Le protocole sanitaire à appliquer est celui établi par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour les écoles, les collèges et les lycées et dépend de la nature de l'activité. Des guides sont établis par le ministère des Sports et le ministère de la Culture. »

Protocole sanitaire au lieu de masques pour tous et de tests systématiques et quotidiens, comme nous le demandons depuis des semaines ! Ainsi que dans les Théâtres dont il a saccagé la deuxième partie de saison et a endommagé la saison prochaine voire celle de 2021-2022, le gouvernement prétend bouleverser l'École au nom de la « distanciation sociale ». Curieuse dénomination d'ailleurs ; du sanitaire, on glisse au social... L'École ne serait plus obligatoire pour tous, les programmes seraient encore allégés, définis localement. Une pléthore d'activités autres que la transmission de connaissances y serait organisée, dont cette prétendue « éducation artistique et culturelle ».

SNLA-FO : 2 rue de la Michodière 75002 PARIS Tél. 01 47 42 33 75 Fax. 01 47 42 33 75

email : syndicat.snla-fo@wanadoo.fr site : <http://www.snla-fo.fr>

SNLA

FO

Syndicat National Libre des Artistes

Fédération des syndicats des Arts, des Spectacles, de l'Audiovisuel, de la Presse, de la communication et du multimédia

Le ministère de l'Éducation Nationale ajoute « Le dispositif 2S2C s'applique au temps scolaire et n'a donc pas vocation à se poursuivre pendant les vacances. Toutefois, les partenariats noués pour mettre en place un dispositif 2S2C seront très utiles dans le cadre du dispositif "École ouverte" qui sera déployé dans le cadre de "vacances apprenantes".

Comme la pétition lancée courageusement par des Cies et des artistes de Normandie le dit : **« en annonçant devant la représentation nationale que le 2S2C « préfigure » ce qui devrait se passer à partir de la rentrée de septembre 2020, Monsieur Blanquer change la perspective »** (...) s'agit-il d'installer durablement les 2S2C dans le paysage ? (...) **« de fait, le 2S2C prend bel et bien place pendant le temps scolaire** (...) « L'objectif à terme ne serait-il pas que l'Etat finance l'enseignement des matières régaliennes (le français et les mathématiques) et que le reste soit confié à des intervenant-e-s extérieur-e-s contractuel.le.s et financé tout ou partie par des collectivités territoriales ? Ce dispositif nous apparaît dès lors comme l'opportunité de poursuivre un inquiétant plan de réforme sociale : sortir des enseignant-e-s de l'Éducation Nationale et les remplacer par des animateurs-trices et autres contractuel.le ; proposer de l'éducation sportive ainsi que de l'éducation culturelle et artistique au rabais. »

Et cerise sur la gâteau, dans le dispositif est précisé que le recrutement sera sous le contrôle du ministère de l'intérieur : « La vérification de l'honorabilité des intervenants autres que les personnels de l'éducation nationale est effectuée par les agents habilités des DDSC (direction départementale de la cohésion sociale – préfecture de police) ».

A l'appel des Syndicats Force Ouvrières des enseignants et de leur fédération la FNEC FO FP, dans bon nombre de départements à l'appel aussi d'autres syndicats, les enseignants manifesteront en direction des Rectorats, Inspections académiques et à Paris, du ministère de l'Éducation Nationale **MERCREDI 24 juin prochain.**

Le SNLA-FO appelle les artistes à manifester avec eux, pour

- **le retrait du plan 2S2C,**
- **l'indemnisation intégrale aujourd'hui et demain de toutes les Compagnies, sans condition pour les aider matériellement à la reprise,**
- **l'incitation par le ministère de la culture aux appels à projets artistiques de création, c'est-à-dire au soutien public à la création et à la diffusion sans contrepartie.**

à Paris, RDV dès 14h au ministère de l'Éducation Nationale, 110 rue de Grenelle, métro Solférino

à la Rochelle, RDV à 14h30 devant la direction académique / à Dijon (21) RDV à 14h30 devant le rectorat / à Bordeaux (33), à 14h30 devant le rectorat / à Montpellier (34), RDV à 14h30 devant le rectorat / à Grenoble (38) RDV à 12h30 devant le rectorat / à Mont de Marsan (40), RDV à 14h15 devant la DSDEN / au Puy en Velay (43) RDV à 14h30 devant l'Inspection Académique / à Angers (49) RDV à 17h devant la DSDEN, cité administrative / à Clermont-Ferrand (63), RDV à 14h devant le rectorat / à Pau (64), RDV à 14h30 devant la DSDEN / à Bayonne (64), RDV à 11h devant la sous Préfecture / à Lyon (69), Rdv à 14h devant le rectorat / à Amiens (80), RDV à 14h30 devant le rectorat / à Toulon (83), RDV à 14h à l'inspection académique / à Auxerre (89), RDV à 14h devant l'inspection académique

SNLA-FO : 2 rue de la Michodière 75002 PARIS Tél. 01 47 42 33 75 Fax. 01 47 42 33 75

email : syndicat.snla-fo@wanadoo.fr **site** : <http://www.snla-fo.fr>